

# SMICTOM

DE LA ZONE SOUS-VOSGIENNE

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**DEPARTEMENT  
TERRITOIRE DE BELFORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET TRAITEMENT DES ORDURES  
MENAGERES**

Séance du 29 Septembre 2022

Question n°13

**Représentations au CNAS  
Modifications**

L'an deux mille vingt-deux, le **29 Septembre** à 18 heures 30, sous la Présidence de Monsieur **Patrick MIESCH**, Président, le Comité Syndical du SMICTOM de la Zone Sous Vosgienne, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, suite à la convocation du 22 Septembre 2022.

15 délégués titulaires sur 29 étaient présents, 1 était représenté et 1 avait donné pouvoir formant ainsi la majorité des membres en exercice.

**Étaient présents** : Jean-Luc ANDERHUEBER, Arnaud DOYEN, Alain FESSLER, Jean-Marie HUGARD, Patrick MIESCH, Jean-Marie BERLINGER, Sonia BISCHOFF, Maurice COURTOIS, Henri STASCHE, Hervé UHLEN, Eric BOILLETOT, François BRESSON, Benoit CORNU, Michel GALMICHE, Maryse GARNICHET.

**Était représenté** : Roland DURUPT pour Luc SENGLER.

**Avait donné procuration** : Emile EHRET à Sonia BISCHOFF

**Étaient Excusés** : Nathalie CASTELEIN, Jacky CHIPAUX, Manon FURTER, Denis KUNTZMANN, Yves TESTON.

**Étaient Absents** : Patrick DEMOUGE, Eric PARROT, Jean-Louis SALORT, Elisabeth WILLEMMAIN, Maxime BELTZUNG, Patrick CARDOT, Gilles GROSJEAN

Secrétaire de séance : Henri STASCHE

| Nombre de membres   |             |         |
|---------------------|-------------|---------|
| Afférents au Comité | En exercice | Votants |
| 29                  | 29          | 17      |

| Vote |        |            |
|------|--------|------------|
| Pour | Contre | Abstention |
| 17   | 0      | 0          |

Date de Convocation : 22 Septembre 2022

Date d'affichage : 10 Octobre 2022

## DELIBERATION

Vu la délibération n°12 du 30 Juillet 2020, définissant les représentants dans les divers syndicats et organismes, et plus particulièrement ceux du CNAS,

Le SMICTOM adhère au CNAS depuis de nombreuses années.

Conformément aux statuts du CNAS, chaque collectivité membre doit désigner un délégué au niveau de ses élus et un délégué au niveau des agents.

Lors du Comité Syndical du 30 Juillet 2020, il avait décidé de désigné :

- Délégué des élus : Madame Sonia BISCHOFF
- Délégué des agents : Monsieur Jérémy LUTHRINGER

Suite à la demande de mutation externe de Monsieur Jérémy LUTHRINGER, au 25 Novembre 2022, il s'avère nécessaire de le remplacer.

Madame Sophie TRAVERS s'est portée candidate

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, DECIDE de désigner Madame Sophie TRAVERS en tant que délégué des agents au sein du CNAS, à partir du 25 Novembre 2022, en lieu et place de Monsieur Jérémy LUTHRINGER.

Fait et Délibéré le jour, mois et an ci-dessus,

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme,

Le Président,  
*Patrick MIESCH*  
  


Certifié exécutoire, compte tenu de la transmission en Préfecture du  
et de la publication le *10 octobre 2022*

*4 octobre 2022*